

C A E N , le 1.<sup>er</sup> Frimaire an 12.

reçu le 7 Br. an 13

Monsieur Foache au Havre

**D'** APRÈS la circulaire en l'autre part, qui vous porte l'avis que notre père, JACQUES ST.-JORE, se retire des affaires et nous en laisse la suite, nous avons l'honneur de vous faire part de la société que nous venons de former sous la raison de CH<sup>s</sup>. ST.-JORE, W<sup>m</sup>. PAISANT et compagnie, dont vous avez ci-bas les signatures respectives, auxquelles seules nous vous prions d'ajouter foi.

Nous continuerons de nous occuper de la fabrication des Dentelles blanches et noires, et de tout ce qui y a rapport.

Nous nous chargerons aussi de la recette d'effets sur cette place et celles environnantes, et généralement de tous les objets en commission, soit pour l'achat ou pour la vente.

Les soins que nous apporterons à l'exécution de vos ordres, nous font espérer que nous mériterons votre estime et votre confiance.

ARCHIVES  
NATIONALES

Signature de CH<sup>s</sup>. ST.-JORE.

Signature de W<sup>m</sup>. PAISANT.

Signature d'ADÉLAÏDE ST.-JORE.

*Ch. St. Jore Wm Paisant & Co*  
*Ch. St. Jore Wm Paisant & Co*  
*Ch. St. Jore Wm Paisant & Co*